

LES CINQ ÉTAPES POUR SAISIR SES VŒUX D'ORIENTATION APRÈS LA 3^{ÈME}

Vœux d'orientation, c'est quoi?

➡ *Après la 3^{ème}, je souhaite aller en 2nd GT, 2nd PRO, faire un CAP sous statut scolaire, faire un apprentissage....*

De quoi avez-vous besoin pour votre démarche en ligne?

De votre identifiant et de votre mot de passe de votre compte EduConnect

Attention, ne vous connectez pas à EduConnect!

INTENTIONS D'ORIENTATION



Étape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services

à l'adresse suivante :

teleservices.education.gouv.fr

The screenshot shows the Scolarité Services portal. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Mes services', 'Contact', and 'Espace famille'. Below this is a 'Mes services' section with a list of services: 'Actualités', 'Bourse de...', 'Orientation', 'Fiche de renseignements', and 'Paiement des factures'. The 'Orientation' service is circled in red. A red arrow points from the text 'Choisissez le service « ORIENTATION »' to this circle. A callout box points to the login field with the text 'Le nom du compte'. Another callout box points to the user profile area with the text 'Le prénom et la 1^{ère} lettre du nom de votre enfant apparaît.' At the bottom, there is a blue bar with the text 'Une question, besoin d'aide ?' and an 'Assistance' button.

Choisissez le service « ORIENTATION ».

INTENTIONS D'ORIENTATION



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Phase provisoire Intentions Courant 2^e trimestre

Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive Choix définitifs Courant 3^e trimestre

Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [ici](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [ici](#).

Je saisis les intentions d'orientation

Cliquez sur « Je saisis les intentions d'orientation ».

INTENTIONS D'ORIENTATION



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

[+ Ajouter une intention](#)

[Annuler](#) [Valider les intentions](#)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Cliquer sur « Ajouter une intention » pour indiquer votre intention d'orientation.

INTENTIONS D'ORIENTATION



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes : 2^{nde} générale ou technologique ou 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.
Puis, validez.

INTENTIONS D'ORIENTATION



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

Votre 1^{er} choix apparaît en rang 1

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paielement des factures

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si

INTENTIONS D'ORIENTATION



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

Votre 1^{er} choix apparaît en rang 1

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

① **Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si

Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence en cliquant à nouveau sur « Ajouter une intention ». Pour chaque intention entrée, penser à valider.

Enfin, terminer la procédure en cliquant sur « Valider les intentions ».

INTENTIONS D'ORIENTATION



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

The screenshot shows a user interface for 'Intentions d'orientation'. On the left is a navigation menu with items: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation' (selected), 'Fiche de renseignements', and 'Paiement des factures'. The main content area is titled 'Intentions d'orientation' and includes the following text:

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

[Modifier les intentions](#)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Vous obtenez alors le récapitulatif de ce que vous avez entré.

INTENTIONS D'ORIENTATION

Etape 2 : Après le 2^{ème} conseil de classe

Connectez-vous pour connaître l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION

Etape 3 : Avant le 3^{ème} conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services à l'adresse suivante : teleservices.education.gouv.fr

Choisissez le service « ORIENTATION » pour saisir votre choix d'orientation. Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation), saisissez les demandes de formations et d'établissements de votre enfant pour la rentrée prochaine.

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION



Etape 4 : Après le 3^{ème} conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services à l'adresse suivante :
teleservices.education.gouv.fr

Consultez la proposition du conseil de classe et donner votre réponse:

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Attention, la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.



AFFECTATION ET INSCRIPTION

Etape 5 : de fin juin à début juillet

Connectez-vous au portail Scolarité Services à l'adresse suivante :
teleservices.education.gouv.fr

Prenez connaissance de la notification d'**affectation** puis inscrivez votre enfant dans son futur établissement.



Plus d'informations sur

education.gouv.fr/orientation3e